



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 20 de l'ordre du jour

### Développement durable

#### Rapport de la Deuxième Commission

*Rapporteur* : M. Paul Losoko Efambe **Empole** (République démocratique du Congo)

#### Rectificatif

#### Chapitre II, section B, paragraphe 13

Substituer au texte actuel :

13. À sa 31<sup>e</sup> séance, le 24 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution révisé intitulé « Code mondial d'éthique du tourisme » (A/C.2/65/L.35/Rev.1), déposé par les pays suivants : Costa Rica, Djibouti, El Salvador, Espagne, Finlande, Gambie, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Italie, Jordanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Pakistan, Pérou, République de Corée, République dominicaine, Seychelles, Slovénie, Thaïlande et Ukraine. Les Comores, Fidji, le Gabon, le Liban et la Serbie se sont joints aux auteurs du projet.

